

NOTE DE PRÉSENTATION APPEL À PROJET RÉGIONAL 2026 PUBLICS FRAGILES

Dispositif de soutien aux projets visant à améliorer la qualité de vie des assurés fragilisés

La Carsat Centre-Ouest lance un appel à projet régional au titre du budget FNASS AM 2026 (CNAMTS) pour accorder une aide financière sous forme de **subvention** aux porteurs de projets œuvrant dans le domaine sanitaire et social dans un but d'intérêt général, tels que les associations.

Il pourra s'agir de **subventions de fonctionnement** (dédiée à une action ou générique) et **d'équipement** (seule possibilité de financer l'acquisition de petits matériels), mais **il n'est pas possible d'accorder des subventions d'investissements**.

Les objectifs

Favoriser et soutenir les initiatives en faveur des **assurés malades ou handicapés ou en situation de fragilité** du territoire de la Carsat Centre-Ouest.

Le territoire

Actions avec **rayonnement régional**, œuvrant **au moins dans deux départements** de la circonscription de la Centre-Ouest (départements des anciennes régions Limousin et Poitou-Charentes).

Les œuvres ayant un impact local ou départemental doivent adresser leurs demandes à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur territoire, et ne relèvent pas de la compétence de la Carsat. Elles ne seront donc pas prioritaires.

Les domaines d'actions éligibles :

- Aide aux personnes malades : accompagnement et soutien aux patients, amélioration de la prise en charge
- Aide aux personnes en situation de handicap : amélioration de l'information et de conseil sur les aides techniques
- Soutien aux aidants familiaux : information et accompagnement des personnes, information aux employeurs et rénovation des dispositifs d'accompagnement dans l'emploi, dispositif d'aide au répit

- Soutien aux acteurs locaux œuvrant pour l'accès aux droits, notamment via le développement des actions d'inclusion numérique.

Les publics prioritaires

- Les personnes malades,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les personnes en situation de précarisation et de fragilité sociale dont les jeunes, les familles monoparentales, les chômeurs de longue durée...,
- Les personnes en situation de perte d'autonomie,
- Les assurés souffrant de pathologies lourdes et invalidantes, pour qui, même en cas de prise en charge au titre de l'ALD, l'ensemble des dépenses de santé nécessaires n'est pas couvert (soins de support, soutien psychologique, sport adapté...),
- Les aidants familiaux.

Les thématiques prioritaires

- Santé, bien-être : activité physique et sportive des publics fragiles, bien-être des personnes malades et/ou handicapées ...
- Accès aux soins des populations fragilisées
- Maintien en emploi des personnes atteintes de pathologies lourdes
- Actions de communication et/ou de sensibilisation sur des pathologies (journées d'information ...)
- Innovation et nouvelles technologies favorisant les comportements de santé ou le confort de vie des personnes malades ou handicapées

La sélection des projets

Seuls les dossiers complets datés et signés réceptionnés à la date de forclusion de l'appel à projets 2026 pourront être instruits.

La sélection et priorisation des projets sera basée sur les principes suivants :

- Pertinence des actions proposées au regard des publics ciblés
- Caractère innovant et faisabilité du projet
- Présence d'objectifs déterminés et évaluables
- Recherche de cofinancements et de partenariats (financier, logistique, intervention...)
- Besoin réel de l'association

Le montant maximum de la subvention accordée ne pourra excéder 50 % du budget. Les dépenses subventionnables sont les dépenses imputables à la réalisation du projet.

Non recevabilité

- Projet faisant l'objet d'une subvention ou prêt accordés par une CPAM
- Dossier incomplet
- Projet d'investissement

Le calendrier

L'appel à projets se déroule selon deux dates limites de dépôt des dossiers :

- Date limite dépôt des dossiers : **31/03/2026**
- Date limite dépôt des dossiers : **30/06/2026**

Documents à produire

Formulaire « demande de subvention » à télécharger sur le site internet de la Carsat Centre Ouest accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Décisions/ notifications

Les projets seront présentés en Commission d'Action Sanitaire et Sociale selon le calendrier 2026. La Commission décidera des candidatures sélectionnées et fixera le montant des aides accordées.

Le financement du projet retenu sera attribué sous forme d'une subvention donnant lieu à convention entre l'organisme porteur du projet et la Carsat.

Contact

Les structures intéressées sont invitées à se connecter sur www.carsat-centreouest.fr, onglet « Partenaire » puis onglet « Action sociale : soutenir financièrement les projets », menu déroulant / Prévention Publics fragiles (santé et handicap) au titre de la CNAM, afin de télécharger le dossier de demande.

Les dossiers complets sont à retourner **uniquement par mail** dans le délai imparti à l'adresse suivante :

appelaprojetpublicsfragilesam@carsat-centreouest.fr